

Parachat Vayéchev

Zéra Chimchon Darouch 2, du grand maître Rabbi Chimchon Haïm Na'hmani

Dévar Torah Léilouy Nichmat (pour l'élévation de l'âme) de Hanna bat Rivka (Laure Anna Teboul) à l'occasion des Chélochim.

Notre Paracha de Vayéchev débute par :

וַיָּשָׁב יַעֲקֹב, בְּאֶרֶץ מִגְוָרֵי אָבִיו--בְּאֶרֶץ, כְּנָעַן.

Jacob **demeura** dans le pays des pérégrinations de son père, dans le pays de Canaan

אֵלֶּה תְּלֻדֹת יַעֲקֹב, יוֹסֵף בֶּן-שִׁבְעֵ-עָשָׂרָה שָׁנָה הָיָה רָעָה אֶת-אֶחָיו בְּצָאָן, וְהוּא נָעַר אֶת-בְּנֵי בִלְהָה וְאֶת-בְּנֵי זִלְפָּה, נְשֵׁי אָבִיו; וַיָּבֵא יוֹסֵף אֶת-דַּבְּתָם רָעָה, אֶל-אָבִיהֶם

Voici l'histoire de la descendance de Jacob. Joseph, âgé de dix-sept ans, menait paître les brebis avec ses frères. Passant son enfance avec les fils de Bilha et ceux de Zilpa, épouses de son père, Joseph débitait sur leur compte des médisances à leur père.

Rachi commente sur ce verset (on ne rapporte que la partie qui concerne ce commentaire) :

וְעוֹד נִדְרָשׁ בּוֹ וַיָּשָׁב בְּקֶשׁ יַעֲקֹב לִישֹׁב בְּשִׁלְוֵה קַפְצֵי עֲלָיו רוּגְזוֹ שֶׁל יוֹסֵף צְדִיקִים מְבַקְשִׁים לִישֹׁב בְּשִׁלְוֵה אוֹמְרֵי הַקְדוּשׁ בְּרוּךְ הוּא לֹא דִין לְצְדִיקִים מִה שֶׁמְתוּקָן לָהֶם לְעוֹלָם הֵבֵא אֶלָּא שֶׁמְבַקְשִׁים לִישֹׁב בְּשִׁלְוֵה בְּעוֹלָם הַזֶּה:

Autre explication du Midrach sur « **Ya'akov demeura** » : Ya'akov **aspirait** à demeurer en paix (tranquillité, sérénité), **mais (de suite) des tourments l'assaillirent venant de Yossef. Les justes rêvent de vivre dans (la sérénité et) la tranquillité**, mais le Saint béni soit-Il leur rétorque : « **Pourquoi les justes ne se contentent-ils pas de ce qui leur est réservé dans le monde à venir, et veulent-ils aussi jouir de la paix dans ce monde ?** » (Beréchith Rabba 84, 3). [N.B. pourquoi ne se contentent ils pas de ce qui leur est réservé dans l'autre monde ?]

Ce Midrach est difficile à comprendre, pourquoi Ya'akov n'aurait-il pas pu demeurer en paix ? ¹Or on trouve dans le Midrach (Béréchit Rabba) sur le verset (Béréchit Ch. 30 v. 33 dans la Paracha Vayétsé)

וַיִּפְרֹץ הָאִישׁ, מֵאֵד מְאֹד; וַיְהִי-לוֹ, צָאֵן רַבּוֹת, וּשְׁפָחוֹת וְעַבְדִּים, וּגְמָלִים וְחֲמָרִים

Cet homme s'enrichit prodigieusement ; il acquit du menu bétail en quantité, des esclaves mâles et femelles, des chameaux et des ânes.

Le Midrach de dire « **il y a eu une faille qui s'est ouverte pour lui dans la muraille du Olam Haba** » (comme s'il avait déjà un pied dans le Olam Haba, dans le monde futur). En donc de son vivant, il avait déjà atteint un peu du Olam Habba (et donc il mérite de jouir dans ce monde de ce qui est préparé pour le monde futur, dont une grande sérénité, et on tombe sur une contradiction).

Il y a lieu de dire que même celui qui n'a aucune faute à son passif, malgré tout il ne peut pas réclamer son mérite dans ce monde, **avant son temps**, son salaire avant son temps. Car le moment pour que le « **contrat** » puisse être finalisé est après la mort (c'est comme s'il y avait un contrat entre Hachem et

¹ N'a-t-il pas déjà subi tant d'épreuves avec Essav, Lavan, Dina. Il s'est dit, le moment de la sérénité est arrivé !

l'homme, l'accomplissement des Mitsvot contre une récompense, c'est comme si Hachem a une dette envers nous. C'est le principe même de la création « Skhar Vé'onech » (Récompense/Punition), comme il est écrit (Dévarim Ch. 7 v.11) **que je t'ordonne** (à propos des Mitsvot) « **היום לעשותם²** **aujourd'hui d'exécuter** » et le Talmud dans Erouvin 22a rapporté par Rachi de rajouter « (pourquoi dire **aujourd'hui** ? que Je t'ordonne est suffisant). (Réponse) Et **demain**, dans le monde à venir, **pour qu'ils recueillent leur récompense** ». Et comment alors les Tsadikim peuvent-ils **demandeur** de vivre dans la tranquillité (la sérénité), **or le temps de se faire payer** (le contrat) n'est pas encore arrivé. Mais si Hachem veut leur prodiguer le bien, c'est par son attribut de bonté et de miséricorde, car il arrive que parfois même l'emprunteur anticipe le remboursement (et donc de la même manière Hachem pourrait commencer à donner le fruit du contrat par anticipation), mais ce n'est pas un dû [cette analogie va être réutilisée par la suite].

Mais il nous faut encore savoir, qu'il peut arriver parfois que le **prêteur demande** à l'**emprunteur** de lui rembourser (par anticipation) une petite partie du prêt qu'il a contracté, bien que le moment d'encaisser le prêt (le moment du contrat) ne soit pas encore arrivé. Et l'emprunteur peut, s'il le désire, rembourser en avance de phase cette somme que l'emprunteur lui demande ou bien il peut refuser. Mais l'emprunteur ne peut pas s'irriter contre le prêteur parce qu'il lui a demandé de lui accorder cette faveur. Et s'il en est ainsi, pour quelle raison Hachem serait-il intransigeant envers les Tsadikim à tel point qu'il ne les laisse pas dans la tranquillité (avant le monde futur, date de remboursement) ; s'il ne veut pas leur accorder cette faveur qu'il ne la leur accorde pas, mais **qu'il ne soit pas intransigeant** (en apportant une épreuve comme Ya'akov et Yossef).

Il y a lieu de rapporter (pour répondre à notre question) ce qui est mentionné dans le premier chapitre du traité Bérahhot (7a) : Rabbi Yo'hanan dit au nom de Rabbi Yossi, Moché Rabbéno a posé trois questions à Hachem etc « **Pour quelle raison y a-t-il un Tsadik qui se porte bien** (Tsadik vétov lo ; des Tsadikim qui sont dans la tranquillité et l'épanouissement parfait), **dans la tranquillité dans ce monde, et y a-t-il un Tsadik qui souffre dans ce monde** (Tsadik Véra Lo). La réponse, dans la conclusion de la Guémara, est qu'un Tsadik qui vit bien est un **Tsadik parfait** alors qu'un Tsadik qui a des problèmes, qui souffre, est **un Tsadik qui n'est pas parfait** (c'est l'avis de Rabbi Yo'hanan au nom de Rabbi Yossé) et il s'oppose à Rabbi Méir qui, lui, a enseigné que Hachem a donné 2 réponses à Moché Rabbéno et il ne lui a pas donné la troisième réponse sur les 3 questions, réponses suivant ce qu'il est écrit (Chémot 33 v. 19)

וַיֹּאמֶר אֲנִי אֶעֱבִיר כָּל טוֹבִי עַל פְּנֵיךָ וְקִרְאתִי בְשֵׁם ה' לְפָנֶיךָ וְחַנּוּתִי אֶת אֲשֶׁר אַתָּה וְרַחֲמֵי אֵת אֲשֶׁר אֶרְחַם

alors je ferai grâce à qui je devrai faire grâce et je serai miséricordieux pour qui je devrai l'être."

C'est-à-dire, selon Rabbi Méir, **j'accorderai ma grâce à celui à qui je veux accorder ma grâce, même s'il n'est pas apte, je serai miséricordieux avec celui à qui je veux accorder ma miséricorde, même s'il ne le mérite pas.**

Maintenant, lorsque Hakadoch Baroukh Hou octroie du bien à un certain Tsadik, nous ne savons pas, nous ne pouvons pas savoir, s'il lui donne ce bien parce que c'est un **Tsadik complet** comme le pense Rabbi Yohanon au nom de Rabbi Yossi (et Hachem lui donne parce qu'il est parfait) ou bien peut-être la raison est-elle « **je ferai grâce à qui je devrai faire grâce, même s'il n'est pas méritant** » comme

² וְשָׁמַרְתָּ אֶת הַמִּצְוָה וְאֶת הַחֻקִּים וְאֶת הַמִּשְׁפָּטִים אֲשֶׁר אֲנִי מְצַוְךָ הַיּוֹם לַעֲשׂוֹתָם.

Tu observeras donc la loi, et les décrets et les règles, que je t'ordonne en ce jour d'exécuter.

le pense Rabbi Méir ; car peut être que ce Tsadik n'a pas son intériorité si parfaite que ça (même s'il paraît extérieurement comme un Tsadik parfait ; et Hachem lui donne parce qu'il a envie de lui donner comme l'explique Rabbi Méir, mais non parce qu'il est parfait). Cependant, lorsqu'un Tsadik **demande** (comme Ya'akov) à vivre dans la tranquillité (l'épanouissement), on est obligé de dire qu'il veut trancher comme Rabbi Yo'hanan au nom de Rabbi Yossi, qu'un Tsadik qui a du bien (qui vit dans la tranquillité et mérite sa tranquillité) **est un Tsadik complet**, et qu'il se considère comme un Tsadik complet et c'est pourquoi **il demande**³ à vivre dans la sérénité ; car s'il pensait comme Rabbi Méir alors il n'aurait aucun argument pour **demande** car la chose ne dépend pas de son mérite (mais de la seule volonté d'Hachem, et il n'y a pas à demander mais à **implorer**, prier, la bonté de Hachem).

En conséquence, Hakadoch Baroukh Hou est **pointilleux** avec eux, car il n'est pas **convenable** qu'un Tsadik parfait pense que l'essentiel est conforme à cette opinion de Rabbi Yohanon (qui va selon le mérite), (et pourquoi ?) afin de ne pas dire du mal des autres Tsadikim qui ne reposent pas dans la tranquillité, et on dira alors à leur propos **qu'ils ne sont pas des Tsadikim complets** (et qu'ils **apparaissent seulement** comme des Tsadikim Complets) (et on va sortir du mal sur ces Tsadikim qui ne vivent pas dans la tranquillité), comme on le voit dans l'histoire sur Ribbi dans le 12^{ème} chapitre de Kétouvt (voir sur place), et **s'il ne tient pas compte** qu'on va sortir des calomnies sur ces Tsadikim qui ne vivent pas dans la tranquillité, alors ce n'est plus possible de le considérer comme un juste parfait, un Tsadik Gamour, **et il n'a plus d'argument pour [demander à] vivre dans la tranquillité**.

C'est pourquoi, lorsque Ya'akov a **demandé** à demeurer en paix, en tranquillité, même si à ce moment on n'avait pas à craindre, à soupçonner, qu'il allait sortir un mauvais renom sur un autre Tsadik car à son époque il n'y avait pas d'autres Tsadikim dans le monde, si ce n'est lui et sa maison. Malgré tout, les générations futures **allaient apprendre de lui** et les Tsadikim parfaits demanderont à résider en paix (en le prenant comme exemple) et ce n'est pas envisageable car ils sortiraient un **mauvais renom** sur les Tsadikim qui ne sont pas parfaits. Et même si pour Ya'akov ce n'est qu'un acte **involontaire** (une faute involontaire), malgré tout on apprend qu'une erreur entraîne une autre erreur (comme on l'enseigne dans Pirké Avot au Chapitre 4 Michna 2) **c'est-à-dire qu'une petite faute entraîne une autre plus grande**.

Et donc, on comprend à présent, le lien fait (dans le Midrach au début) plus haut qui enseigne que lorsque Ya'akov a **demandé** à vivre dans la sérénité **שָׁל יוֹסֵף וְרוּחוֹ עָלָיו קָפַץ עָלָיו רוּחוֹ שֶׁל יוֹסֵף des tourments l'ont assailli venant de Yossef**; et c'est vraiment « **Mida Kénéghed Mida** » « mesure pour mesure » (comportement pour comportement) car Yossef a sorti une rumeur (de la médisance) sur ses frères, et c'était une rumeur très grave (il les accusait de commettre des fautes graves) car c'était du Lachone Hara (de la médisance) qu'il rapportait à son père à leur propos et Yossef a été puni du fait de cette médisance. Et lorsqu'il a été vendu en tant qu'esclave et qu'il souffrait d'avoir transgressé ce Lachon Hara (du regret de sa faute), alors il s'irritait et avait un mauvais ressenti en son cœur envers son père qui avait entraîné qu'il ait les souffrances endurées ; car si son père **n'avait pas écouté** (son lachone Hara) et au contraire l'avait réprimandé sur le Lachon Hara, alors Yossef se serait abstenu de raconter de telles choses. Il s'avère donc que son père a provoqué que ce Lachon Hara puisse exister, car il ne faut pas faire porter la faute au rat mais au trou qui a laissé passer le rat (Talmud Kidouchin 56b) [c'est-à-dire qu'il faut chercher la cause racine et non la cause apparente].

³ Une demande comme un dû

Et si tu demandes **comment est-il possible que Hakadoch Baroukh Hou n'a pas sauvé Ya'akov** afin qu'il n'induisse pas cette faute et pourtant il est écrit (Chémouel 1 Ch. 2 v. 9) :

רְגְלֵי חַסִּידוֹ יִשְׁמֵר, וְרָשָׁעִים בַּחֹשֶׁךְ יִדְמִי: כִּי-לֹא בְכֹחַ, יִגְבֵּר-אִישׁ.

Il veille sur les pas de des hommes pieux, tandis que les impies périssent dans les ténèbres, car ce n'est pas la force qui fait le vainqueur

Il veille sur les pas des hommes pieux (de ne pas fauter), de ce fait, suivant le Midrach, **Hachem a ajouté** « les Tsadikim demandent à vivre dans la tranquillité » ? (Comme mentionné plus haut) C'est lui-même qui a perdu (cette possibilité de tranquillité) **par lui-même**, car il n'a pas craint de sortir un mauvais nom sur les autres Tsadikim (qui ne vivent pas dans la sérénité) et une faute en a entraîné une autre (le Lachon Hara).

Cependant, lorsqu'on approfondit bien ce sujet, il faut être pointilleux dans l'analyse, car même Hachem, dans sa volonté de donner le bien, ne souhaite pas donner un quelconque salaire dans ce monde ci, **car le salaire dans le monde futur est sacré** et ce bas monde est profane, et toute la récompense des Tsadikim est constituée de trésors cachés dans les mondes supérieurs, et Hachem est considéré comme un comptable et un **gardien** qui leur garde le bien caché (qu'ils doivent recevoir plus tard) comme il est écrit (Téhilim 146 – 6) הַשָּׁמַר אֶמְתָּ לְעוֹלָם **Il est le gardien fidèle éternellement à sa parole**, et comment pourrait-il sortir le capital ou l'usufruit dans ce bas monde qui est profane ?

Cependant, si ce qu'Hachem donne de bon aux Tsadikim dans ce monde **est après des souffrances et des épreuves** alors là on peut bien comprendre notre sujet. En effet, car de la même manière que le trésorier **après le rachat** d'un objet **consacré** (un objet consacré au temple est racheté en y ajoutant 20% de sa valeur) peut **sortir** cet objet consacré du Sacré (Kodech) au profane (Hol) [grâce à ce rachat], [de la même manière] **les souffrances, les épreuves**, que supportent les Tsadikim **pour le pardon de leur génération** et grâce à ces souffrances qu'ils supportent, la génération a droit au monde futur. Il s'avère donc que la **sainteté** est **récompensée** car bien plus de personnes entrent dans le Olam Haba. De ce fait il est permis de **sortir l'objet saint qui a été racheté** (en l'occurrence la récompense) et de l'utiliser dans ce monde qui est profane, car les épreuves du juste sont le **rachat** de cette récompense. Si les Tsadikim n'avaient pas un salaire en ce monde pour les épreuves endurées à cause de la génération, ce ne serait pas juste qu'ils subissent des épreuves du fait des fautes des impies, car comme le dit la Guémara dans Pessahim (113 b) « serait-il possible que Touvia faute et Mingad se fasse frapper » ?

De plus les Tsadikim sont alors considérés comme s'occupant **de travaux saints** et il est enseigné dans la Michna de Chékalim (Ch. 4 Michna 1) que ceux qui surveillent les champs pendant la septième année (l'année de la Chémitta, faisant respecter les lois de la Chémitta) prennent leur salaire des prélèvements de l'année (une sorte d'impôt) destinés au Beth Hamikdash (les sacrifices par exemple), et de même tous les artisans qui s'occupent de la réparation du Temple sont payés de cette même caisse. Et de cette même raison, si les Tsadikim ne veulent pas avoir une récompense dans ce monde et ne veulent pas non plus avoir de souffrances en ce monde, ils en ont le droit. Cela ressemble à ce qu'on apprend dans la Guémara Kétouvtot page 58b qu'une épouse peut argumenter « je ne veux pas me nourrir de tes biens et je ne veux pas travailler » et c'est pour cette raison que Rabbi Yohanane a dit dans le Talmoud Bérakhot (5b), « **je ne veux ni les souffrances ni les récompenses** ».

Maintenant Ya'akov a enduré de très nombreuses souffrances dans la maison de Lavan (pendant 20 ans) comme il est écrit (Genèse Ch. 31 v. 40) :

הייתי ביום אכלני חרב, וקרחה בלילה; ותדד שנתני, מעיני.

J'étais, le jour, en proie au hâle et aux frimas la nuit ; et le sommeil fuyait de mes yeux.

Son intention dans ce travail était de rassembler les Néchamot juives qui étaient éparpillées dans l'impureté (aux quatre coins de la Kélipa) symbolisée par Lavan, comme on le sait à propos des bêtes des agneaux rayés, pointillés, moucheté qui représentent les âmes, les 600.000 bêtes qu'il a rassemblées chez Lavan **représentent les 600.000 âmes d'Israël** engoncées dans la Kélipa/l'impureté comme l'enseigne Rabbi Moché Azaria dé Fano⁴. Et ceci était pour le bien de toutes les générations ultérieures d'Israël (une réparation des âmes), en conséquence c'est comme s'il y a eu une faille dans la muraille du Olam Haba en sa faveur comme on l'a dit plus haut. Mais maintenant il est revenu en Erets Israël et les anges qui l'accompagnaient en dehors d'Israël sont montés aux cieux et du fait que les souffrances qu'enduraient les patriarches étaient pour leurs descendants, il n'aurait pas dû **demander** à demeurer dans la sérénité, mais seulement il aurait dû espérer que Hachem lui donne la sérénité au moment où Il le désirait jusqu'au moment où Il le désirait, car Hachem connaît le secret des choses et il dirige le monde avec une intention profonde.

De toute manière, comme Ya'akov a dévoilé son intention de demeurer dans la sérénité, de ce fait il a subi les tourments de Yossef **du fait que même ces souffrances dues à Yossef**, étaient pour la réparation des générations à venir ; comme l'ont écrit les Mékoubalim (toujours Rabbi Mocha Azaria Mifano) que si les frères de Yossef ne l'avaient pas dominé avant qu'il ne descende en Egypte (c'était comme leur esclave), alors jamais les bné Israël n'auraient pu sortir d'Egypte. Mais du fait que les frères ont dominé Yossef avant qu'il ne descende en Egypte, et qu'ensuite il est devenu vice-roi d'Egypte (c'est comme s'ils avaient pris pour roi l'esclave des frères) il s'avère donc que les Egyptiens étaient esclaves de tout Israël (fin de citation). Et après toutes les souffrances que Ya'akov a endurées du fait de la mort (supposée de Yossef) de ce fait il a pu résider dans la sérénité par la suite comme on le voit dans le Zohar Hakadoch sur le verset « Vay'hi Yaakov » Ya'akov vécut (voir sur place) (les années que Ya'akov a vécues en Egypte).

Avec ces explications nous pouvons comprendre le verset des Téhilim (Psaume 36 v 7) :

צדקתך, כְּתֹרֵי-אֵל--מִשְׁפָּטֶיךָ, תְּהוֹם רַבָּה; אָדָם וּבְהֵמָה תוֹשִׁיעַ ה'

Ta justice est comme les hautes montagnes, tes jugements sont comme l'immense abîme : aux hommes et aux bêtes, tu es secourable, Eternel !

Le Sages ont dit à ce propos (Béréchit Rabba) **Ta justice est comme les hautes montagnes** « la manière dont tu désires influencer dans ce monde tu le fais ». Et quand viendra cet immense flux ? (la suite du verset תְּהוֹם רַבָּה, מִשְׁפָּטֶיךָ) Lorsque « **Tes jugements sont profonds ils pénètrent jusqu'au plus bas de la terre** » (le Guéhinam). C'est-à-dire que la souffrance qu'Hachem amène aux Tsadikim est pour protéger la génération et la sauver du Guéhinam (תְּהוֹם). Le verset poursuit « **aux hommes et aux bêtes, Tu es secourable, Eternel !** » c'est-à-dire **même** les êtres humains qui ressemblent aux animaux (les mécréants) comme on le voit dans le premier chapitre du traité Houlin (5b) [et ceci grâce aux souffrances endurées par les Tsadikim].

Cette explication du Rav Zéra Chimchon nous fait comprendre le Midrach rapporté au début « Ya'akov aspirait à demeurer en paix, mais des tourments l'assailliront venant de Yossef »

⁴ Assara Maamarot